

CONFÉDÉRATION
DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE

Conférence de presse

27 octobre 2015

CONFÉDÉRATION DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE

NEE D'UN ELAN DE SOLIDARITE

En mars dernier, l'appel pour une mer libre (www.merlibre.fr), lancé par les organisations professionnelles et associatives, a recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures en quelques semaines.

Forte de cet élan, la communauté nautique a décidé d'unir ses forces en se rassemblant autour de valeurs communes et partagées.

L'EXPRESSION D'UNE COMPOSANTE MAJEURE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE MARITIME

De cette dynamique est née, en juin, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, avec l'intime conviction que l'unité permet une meilleure implication dans les débats animant la politique maritime intégrée.

Véritable expression d'une composante majeure d'une société civile maritime, qui représente un tissu économique et social de plusieurs dizaines de milliers d'emplois et de près de neuf millions de pratiquants, elle souhaite désormais faire entendre sa voix dans les domaines qui intéressent plus particulièrement le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux.

L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE NAUTIQUE

Engagés dans le développement durable des régions métropolitaines et ultra marines, les membres de la Confédération réaffirment ainsi leur participation comme essentielle et incontournable à la prospérité économique et au rayonnement culturel de leur Pays.

La Confédération entend être un acteur majeur des grands débats de la

CONFÉDÉRATION DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE

communauté maritime en devenant notamment l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux.

Pour 2015 / 2016, elle se donne ainsi comme premiers axes de travail de :

- Contribuer activement à la valorisation des espaces marins dans le respect de la liberté des pratiques et des usages nautiques, en devenant un acteur reconnu du développement durable qui :
 - *s'engage dans une démarche de participation active « citoyenne » dans le cadre de la planification maritime ;*
 - *s'associe aux contributions publiques et aux décisions qui engagent l'avenir du nautisme et de la plaisance ;*
 - *développe des démarches concrètes de cogestion durable dans l'intérêt des territoires, y compris par les sciences participatives.*
- Affirmer la place de la Confédération comme interlocuteur des pouvoirs publics et promouvoir durablement les cultures et les pratiques nautiques de chaque territoire.
- Valoriser les apports économiques et sociaux du nautisme comme composante essentielle de la croissance bleue des territoires.

LA CONFEDERATION EN QUELQUES CHIFFRES

A travers ses membres, la Confédération représente :

- **9 millions de plaisanciers** (Fédérations sportives, clubs et associations : 3 millions de pratiquants réguliers dont 900 000 licenciés / 6 millions pratiquants occasionnels)
- **5 000 entreprises**
- **50 000 salariés**
- **570 ports de plaisance maritimes, fluviaux et lacustres**
- **Poids économique direct > 5 milliards d'euros**

CONFÉDÉRATION DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE

LES MEMBRES DE LA CONFÉDÉRATION

La Confédération se compose de membres fondateurs et de membres actifs, répartis en quatre collèges reflétant la diversité de la communauté nautique :

- « Industries / services nautiques »
- « Ports de plaisance »
- « Fédérations sportives délégataires »
- « Associations et Fédérations d'utilisateurs »

LES 1ers MEMBRES



RETROUVEZ TOUTE L'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION SUR
WWW.MERLIBRE.FR